

SECRETARIAT GENERAL

DECRET N° 73/163 DU 22/5/70

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

portant nomination de Mr ONDIMA
Firmin, en qualité d'Attaché d'AM-
bassade à Moscou (U.R.S.S.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant or-
ganisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant
statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de
la République Populaire du Congo ;

Vu les décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et 67/116
ETR.D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des Agents
Diplomatiques et Consulaires de la République Populaire du Congo à
l'étranger, et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorgani-
sant les structures des Ambassades de la République Populaire du
Congo à l'étranger ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etran-
gères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE

ARTICLE 1er. - Mr ONDIMA Firmin, Gardien de la Paix de 3^e échelon,
en service détaché au Ministère des Affaires Etrangères, est nom-
mé Attaché d'Ambassade du Congo à Moscou (U.R.S.S.)

ARTICLE 2. - Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires So-
ciales, de la santé et du Travail, le Ministre des Finances et du
Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution
du présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de pri-
se de service de l'intéressé à Moscou, sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo .-

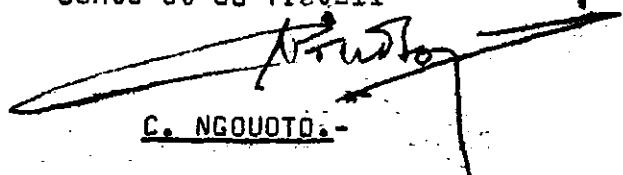
Brazzaville, le 22 MAI 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat

Le Ministre des Affaires Etrangères


A. ICKONGA.-

Le Ministre des Affaires Sociales de
Santé et du Travail


C. NGOUOTO.-

Le Cdt Marien NGOUABI .-


Le Ministre des Finances et du
Budget,


B. MATINGOU .-